

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 19 mai 2017**

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, le 19 mai, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de JOSSIGNY, légalement convoqué le 12 mai 2017, s'est réuni aux lieux et places habituels, sous la présidence de Monsieur Patrick MAILLARD, Maire.

Étaient présents: MME CHEVALLIER, M. FEAUVEAU ET M. GROSBOIS, Adjoints.
MME PIACENTINO ET MME THOMAS
M. COUÏC, ROSA

Absents excusés: MM. BRANDSTAETTER pouvoir à MM. THOMAS
MM. PAULINO pouvoir à M. FEAUVEAU
M. HENRIOL pouvoir à M. MAILLARD
M. FATIS pouvoir à M. COUIC
MM. TRABAC
M. TIMOTEO
M. MIRON

Secrétaire de Séance: MME ROSA Jorge

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Jorge ROSA a été désigné pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 31 MARS 2017

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2017 et s'ils ont des observations à formuler

Mr GROSBOIS demande qu'il soit rajouté : « Mr COUÏC, ROSA et GROSBOIS feront le tour de la commune afin d'élaborer un plan de circulation des rues »

Mme PIACENTINO demande 3 modifications de forme qui seront également prises en compte.

LE CONSEIL APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2017.

DELIBERATION N°2017-29 – DECISION MODIFICATIVE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017.

Crédits à ouvrir

Dépense investissement :

Chapitre 26 – Article 261 – Titres de participation : 400€

Crédits à réduire

Dépense investissement :

Chapitre 21 – Article 2152 – Installations de voirie : -400€

DELIBERATION N°2017-30 ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2017-27 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

. **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry

DELIBERATION N°2017-31

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DUE PAR ENEDIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS

Considérant la population de la commune de Jossigny,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

. **DECIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum

-**DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales

DELIBERATION N°2017-32
CONVENTION POUR PRET DE SALLE AUX ASSOCIATIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de règlementer le prêt de salle aux associations afin de pouvoir répondre aux demandes

Après présentation de la convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-VALIDE la convention présentée

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations

DELIBERATION N°2017-33
AUTORISATION DONNEE A MR LE MAIRE POUR DEMANDER LA SUBVENTION AMENDES DE POLICE

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la signalisation horizontale de la voirie de la commune

Monsieur le Maire explique que la commune peut solliciter une subvention au titre des Amendes de Police dans le cadre de la mise en sécurité de la voirie de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DONNE L'autorisation donnée à Monsieur le Maire de faire une demande de subvention au titre des amendes de police.

DELIBERATION N°2017-34
MODIFICATION DU TARIF DES CONCESSIONS CIMETIERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire concernant le droit à l'inhumation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

FIXE les durées et tarifs des concessions cimetières comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2017 :

- 30 ans : 350 €
- 50 ans : 500 €

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancé des dossiers suivants :

- *Journée des plantes le 7 et 8 octobre 2017 : signature de la convention avec la CAMG
- *DUP : Attente du rapport du commissaire enquêteur
- *Visite de conformité sur achèvement de travaux –Free mobile
- *Messe au château le 2 juillet 2017
- *Fin de l'enquête publique du PLU - attente du rapport du commissaire enquêteur – études des réponses avec le bureau d'études Ingespaces pour réponses aux PPA, Avocat, Habitants et EPAMARNE
- *Visite du chantier –Chemin des chaudronniers - pour vérification des travaux
- *Courrier en AR à l'entreprise GLEIZON pour vitesse et circulation des camions.
- *Sortie des anciens : 46 personnes dont 5 élus
- *Sortie des enfants : 14 enfants et 7 accompagnateurs
- *Pose d'une cabane : pour échange de livres
- *Soirée à l'Eglise – concert : le 20 mai 2017 à 20h30
- *Fête du moulin : le 18 juin –demande par l'association d'un arrêté de voirie et débit de boissons.
- *Relance d'un recensement par les parents d'élèves pour la garderie du mercredi après midi
- *Demande ART, pour accord pour la pose des 2 ralentisseurs prévus rue de Paris, rue de Meaux + demande pour passer en zone 30 sur l'ensemble des voiries de la commune.
- *Réunion avec l'EPA pour des problèmes de stationnement sur la cours de la gondoire
- *Prévision courant juin d'un CCAS pour la subvention de la Carte Imagin'r

Monsieur le Maire fait passer la feuille de permanence des élus concernant la tenue des élections législatives du 11 et 18 juin 2017

Monsieur le Maire part au conseil municipal que l'Installation du conseil municipal des enfants aura lieu le 16 juin à 19h00 en mairie de Jossigny et indique que cette cérémonie aura lieu en présence des élus, des parents des futurs jeunes élus, des enseignantes ainsi que du personnel d'encadrement des TAP ;

Monsieur le Maire indique qu'il est regrettable que les élus qui ne participent pas au Conseil Municipal ne préviennent pas de leurs absences.

Monsieur FEAUVEAU indique que le marathon ne passera pas sur Jossigny cette année, suite à une décision préfectorale concernant la sécurité.

Madame CHEVALLIER rappelle les dates de la fête communale, les 24 et 25 juin et indique la présence de seulement 2 manèges. Mr ROSA se chargera avec plusieurs élus de l'organisation de tournois (Pétanque, Football, Tennis).

Monsieur GROSBOIS présente un power point sur l'étude réalisée avec messieurs ROSA et COUÏC concernant la circulation sur les voiries communales.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23H45